

Les définitions

Les artifices du droit (II)

Anne-Blandine CAIRE
et Cyrille DOUNOT



Centre
Michel de l'Hospital

C'est en 2014 qu'un cycle de manifestations consacrées aux artifices du droit a été initié à Clermont-Ferrand. La première d'entre elles, dédiée aux fictions, a donné lieu à une publication dont l'objectif était de rappeler l'importance du procédé fictif pour les juristes (A.-B. Caire, *Les fictions en droit. Les artifices du droit : les fictions*, Éd. du Centre Michel de l'Hospital - LGDJ, 2015).

Par la suite, une deuxième manifestation, relative aux définitions, a eu lieu le 7 juin 2017 dans le but de prolonger l'étude ainsi entamée des artifices du droit, entendus comme les moyens habiles ou ingénieux de connaître le droit ou d'émettre du droit. En effet, il appert que la place de la définition dans le champ juridique est centrale.

Nombreuses sont les questions qui se posent à cet égard. Le droit doit-il contenir des définitions, malgré les solennels avertissements du jurisconsulte Javolenus au I^{er} siècle apr. J.-C. selon lequel toute définition est périlleuse en droit ? Autrement dit, la définition est-elle nécessaire ou superflue ? Le droit lui-même peut-il être défini ? À trop vouloir définir, le juriste ne s'expose-t-il pas à tomber dans certains pièges ? Quel est l'impact des définitions sur la légistique et sur la justice ? Quelles sont les conséquences de la disparition de certaines définitions classiques au gré des réformes ?

Pour tenter de répondre à ces interrogations, cet ouvrage consacré aux artifices du droit se penche donc sur la problématique essentielle de la définition en droit. Ce thème est plus précisément abordé dans les diverses branches du droit (droit privé, droit public, droit européen, droit étranger). En outre, une approche à la fois historique et philosophique vient compléter ce tableau comparatiste pour tenter de mieux cerner la place de la définition dans notre système juridique.

Prix : 25 €



Centre
Michel de l'Hospital

Diffusion Lextenso/LGDJ



9 782912 589569

Les définitions

Les définitions

Les artifices du droit (II)

Actes du colloque du 7 juin 2017

Sous la direction de
Anne-Blandine CAIRE et Cyrille DOUNOT

CMH - N°15



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne